# LIVRET À DESTINATION DES FAMILLES ET DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## TABLE DES MATIERES

01 CONSTAT

02 | LE PROTOCOLE

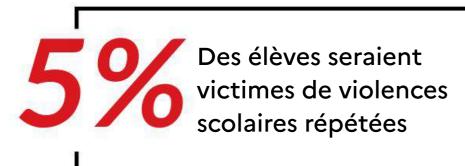
03 INFOGRAPHIE

04 CAS DE RÉITÉRATION

O5 PISTES D'AIDE AU DIALOGUE

#### **CONSTAT**

\*D'après une estimation de l'Éducation Nationale

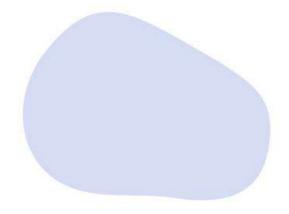


Les violences scolaires sont une réalité extrêmement préoccupante face à laquelle le traitement judiciaire traditionnel, long et complexe, montre parfois <u>certaines limites</u> (formalisme des auditions, présence d'un avocat spécialisé pour les mineurs, etc.).

Le protocole <u>TVS (Traitement des Violences Scolaires)</u> propose une alternative innovante et rapide, au sein même des établissements, sous l'autorité du parquet: Lorsqu'il est saisi par une plainte ou un signalement à la Gendarmerie, le référent scolaire organise, sous l'autorité du procureur de la République, une rencontre judiciaire en milieu scolaire qui va remplacer l'ensemble des actes d'enquête (dont les auditions de mineurs) qui rallongent considérablement la procédure sans pour autant apporter de solution compatible avec les attentes des victimes.

Grâce au PV d'évaluation et au PV de Rencontre en milieu scolaire préformatés, le protocole TVS est livré « clef en mains ».

Attention ! le protocole TVS s'adresse à un public âgé de moins de 16 ans et ne s'applique pas aux infractions à caractère sexuel



En flashant ce QR code vous pourrez découvrir les témoignages du podcast TVS

# EN QUOI CONSISTE LE PROTOCOLE TVS ?

#### **SIGNALEMENT**

Lorsqu'un signalement est reçu\*, le référent scolaire organise un entretien avec les familles afin de dresser un procès-verbal (PV) relatant la situation.

\*Le signalement peut être à l'origine des familles des victimes et exceptionnellement des responsables de l'établissement.

#### **CÔTÉ PROCUREUR**

Ce Procès Verbal est ensuite transmis au procureur de la République, qui peut autoriser la tenue d'une rencontre judiciaire en milieu scolaire

#### LA RENCONTRE

Après accord du parquet, la rencontre à lieu. Cette rencontre réunit la direction de l'établissement, la famille concernée, et le référent scolaire. Elle a pour objectif : <u>d'établir clairement les faits, et de permettre aux participants de s'engager sur des solutions adaptées.</u>

#### **DOCUMENTS**

Un procès-verbal de rencontre judiciaire en milieu scolaire est rédigé à l'issue de la réunion, accompagné d'une feuille d'émargement pour consigner les présences ainsi que les engagements écrits pris par chacun, pour chacun pour un retour à l'apaisement.

Ces documents sont transmis au parquet, qui peut décider de classer l'affaire une fois les engagements pris.

#### RETOUR À L'APAISEMENT

L'établissement assure ensuite un suivi des engagements et évalue l'efficacité des solutions mises en œuvre. Ce processus vise à renforcer la collaboration entre les différentes parties et à garantir un environnement scolaire respectueux et sécurisant.

#### PROTOCOLE DE TRANSMISSION Gendarmerie Au sein de l'établissement scolaire SIGNALEMENT LA BRIGADE VIOLENCES SCOLAIRES ENTRETIEN AVEC LE RÉFÉRENT **SCOLAIRE PHYSIQUE** Gendarmerie Famille **PSYCHOLOGIQUE** ÉVALUATION Proposition de mise en oeuvre du protocole "Traitement des Violences Scolaires" RENCONTRE JUDICIAIRE EN **MILIEU SCOLAIRE** OUI NON Gendarmerie Famille Direction **PARQUET** Transmission au **PROPOSITIONS CONJOINTES Pool famille** PV d'Évaluation **CONSENSUS ACCORD DU PARQUET** NON OUI **ENGAGEMENTS** Transmission au Pool famille PV de rencontre judiciaire en **POURSUITE** Suivi au sein de milieu scolaire **D'ENQUÊTE** l'EPLE ou de l'école Conflit réglé NON — CLASSEMENT — OUI **AUDITIONS ET AUTRES INVESTIGATIONS** FIN ← OUI ← CR au Pool famille avec les PV "Évaluation" et "Rencontre judiciaire" RETOUR DE L'EPLE OU FAMILLE NON **PARQUET**

### CAS DE RÉITÉRATION

En cas de réitération, les familles ou le chef d'établissement auront la possibilité de se rapprocher du référent scolaire qui en informera le parquet.

Les faits nouveaux seront alors traités sous la forme d'enquête traditionnelle à laquelle les PV rédigés dans le cadre du "protocole TVS" <u>seront joints</u> (comportant notamment les engagements écrits dans la procédure).

#### PISTES D'AIDE AU DIALOGUE

Il arrive que les enfants et adolescents éprouvent des émotions ou vivent des situations qu'ils peinent à exprimer.

Nous vous proposons une liste de questions, permettant de mener à des pistes de réflexions ou dialogues en cas de soupçon de situation de violences scolaires.

Si tu pouvais avoir un super-pouvoir, lequel choisirais-tu? Comment tu l'utiliserais?

Si tu pouvais changer quelque chose dans ton environnement, qu'est-ce que ce serait ?

Si tu devais décrire ta semaine avec un seul mot, lequel choisirais-tu ? Pourquoi ?

Pour toi, qu'est-ce qui fait qu'un ami est un 'vrai' ami ?

Qu'est-ce que tu préfères ou détestes à l'école ? Pourquoi ?

Est-ce qu'il y a quelque chose qui te stresse ou te gêne à l'école ?

Si tu pouvais changer une règle à l'école, laquelle ce serait ?

Ces questions visent à créer un espace d'écoute et de confiance, permettant à l'adolescent de partager ses pensées et ses préoccupations de manière naturelle